

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY  
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR LA VOIE DE  
L'AVANCEMENT DE GRADE AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SPECIALITES « BATIMENTS, GENIE CIVIL »,  
« PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE,  
RESTAURATION », « SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES »  
SESSION 2025**

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0291-2024 en date du 9 septembre 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialités « bâtiments, génie civil », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « services et intervention techniques », session 2025 ;

Vu la correspondance en date du 5 novembre 2024 du Président du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025 ;

Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie B au jury de l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialités « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « bâtiments, génie civil », « services et intervention techniques », ouvert par le Centre de Gestion de la Gironde au titre de l'année 2025 et établi le 10 octobre 2024 ;

## ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe les personnes suivantes :

**Elus locaux :**

- Mme Christine BARRACHAT, Maire-Adjoint d'Yvrac,
- M. Laurent PROUILHAC, Maire-Adjoint de Canéjan.

**Fonctionnaires territoriaux :**

- M. Dominique BROUCH, Technicien, représentant du personnel,
- Mme Sabrina NIKKEL, Ingénieur.

**Personnalités qualifiées :**

- Mme Caroline LECLERE, Directrice des services techniques,
- M. Sébastien WATRY, Chargé de projet bâtiment, représentant du CNFPT.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Laurent PROUILHAC, Madame Christine BARRACHAT est désignée comme remplaçante éventuelle du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à **BORDEAUX**,

Le **04 AVR. 2025**

P/ Le Président,

**Christophe DUPRAT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
*Maire de Saint-Aubin-de-Médoc*

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : **07 AVR. 2025**

PUBLIE LE :

**08 AVR. 2025**

**Acte à classer****AR-0121-2025**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-04-07T14-50-36.00 ( MI260320924 )

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20250404-AR-0121-2025-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2ème classe spécialités "Bâtiments, Génie civil", "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", "Service et intervention techniques" Session 2025

Date de décision : 04/04/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres catégories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : TECP2AG25 Arrêté portant nomination des membres du jury.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/04/25 à 14:50

Par THIERY Charlotte

Transmis

Date 07/04/25 à 14:50

Par THIERY Charlotte

Accusé de réception

Date 07/04/25 à 14:55